

Veillez retourner le formulaire dûment rempli au fournisseur ou à l'organisateur du programme de FMC/DPC (ne pas l'envoyer au CMFC).

Déclaration de conflit d'intérêts Mainpro du CMFC

Partie 1 : *Tous les présentateurs et membres du comité de planification doivent remplir le présent formulaire et le remettre au fournisseur ou à l'organisateur du programme de FMC/DPC désigné. Il convient de divulguer l'information au public, peu importe qu'il existe ou non une relation avec une entité commerciale comme une organisation pharmaceutique, une compagnie d'instruments médicaux ou une firme de communication.*

JE N'AI AUCUNE affiliation (financière ou autre) avec une organisation pharmaceutique, une compagnie d'instruments médicaux ou une firme de communication.

- Les conférenciers qui n'ont aucun lien avec l'industrie devraient mentionner au public qu'ils ne peuvent identifier un conflit d'intérêts.

J'AI/J'AI EU une affiliation (financière ou autre) avec une organisation pharmaceutique, une compagnie d'instruments médicaux ou une firme de communication.

- Veillez remplir la section ci-dessous si elle s'appliquait à votre situation au cours des **deux dernières années civiles**. Veillez nommer les organisations commerciales auxquelles vous êtes/étiez affilié et expliquer brièvement vos liens avec chaque organisation. Vous devez divulguer cette information au public sous forme verbale ET par écrit.

	Compagnie/ Organisation	Détails
Je suis membre d'un conseil consultatif ou d'un comité de cette nature pour une organisation commerciale.		
Je suis membre d'un service de conférenciers.		
Une organisation m'a versé un paiement (y compris des cadeaux ou autre considération ou rémunération « en nature »).		
Une organisation commerciale m'a remis une subvention ou des honoraires.		
Je détiens un brevet pour un produit mentionné pendant le programme de FMC/DPC ou commercialisé par une organisation commerciale.		
Je détiens des placements dans une organisation pharmaceutique, une compagnie d'instruments médicaux ou une firme de communication.		
Je participe actuellement ou j'ai participé à un essai clinique au cours des deux dernières années.		

Partie 2 : Cette section doit être remplie uniquement par les présentateurs.

	Encerchez une réponse		
	Oui	Non	
J'entends faire des recommandations thérapeutiques à l'égard de médicaments qui n'ont pas encore obtenu l'approbation des organismes réglementaires (p. ex. utilisation non indiquée sur l'étiquette de médicaments).			Vous DEVEZ divulguer toute utilisation non indiquée sur l'étiquette pendant votre présentation.

Cochez toutes les réponses qui s'appliquent : Je suis un présentateur Je suis membre d'un comité de planification

Nom/titre du programme/de l'événement : _____	
Attestation : Je, _____, atteste avoir lu les instructions et les lignes directrices figurant sur le formulaire de déclaration et que l'information susmentionnée est exacte. Je comprends que le public aura accès à cette information.	
Signature : _____	Date : _____

Formulaire de déclaration de conflit d'intérêts : Instructions et lignes directrices

- La **Partie 1** doit être remplie par **tous les présentateurs et membres du comité de planification**.
- La **Partie 2** doit être remplie par **tous les présentateurs**.

Au cas où le programme ferait l'objet d'une vérification par le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), la partie qui soumet le programme à des fins d'agrément MAINPRO® (appelé aux présentes « fournisseur de FMC/DPC » ou « organisateur de programme de FMC/DPC ») doit conserver tous les formulaires originaux dûment remplis pendant une période d'un an suivant la date d'échéance de l'agrément.

Comité de planification : Des copies du formulaire dûment rempli pour chaque membre du comité de planification DOIVENT être présentées au moment de la demande d'agrément (veuillez numériser et télécharger tous les formulaires dans un seul fichier à l'aide de QuickConnect).

Présentateur : Il N'EST PAS nécessaire d'envoyer ces formulaires au CMFC avec la demande d'agrément et/ou de l'examen sur le plan de l'éthique. Le formulaire doit être dûment rempli par chaque présentateur/conférencier et conservé par l'organisateur ou le fournisseur de FMC/DPC.

1. Toute relation **financière ou contribution « en nature »** (sans se limiter à celles qui s'appliquent au sujet dont il est question) offerte au cours des **deux (2) dernières années doit être divulguée** (voir le *Guide sur l'agrément Mainpro* <http://www.cfpc.ca/Fournisseursdeprogrammes/>).
2. Il incombe au présentateur de veiller à ce que sa présentation (et toute recommandation) dresse un portrait équilibré et qu'elle reflète les ouvrages scientifiques. L'exception surviendrait lorsqu'il n'y a qu'une seule stratégie de traitement ou de prise en charge). **Tout usage non approuvé de produits ou de services doit être divulgué pendant la présentation ou précisé dans la documentation d'accompagnement.**
3. **Le présentateur doit faire une déclaration verbale ET écrite sur une diapo au début de la présentation ou dans les documents d'accompagnement de la conférence.**
4. Le formulaire ci-joint doit être rempli et remis au fournisseur ou à l'organisateur du programme avant la date initiale de l'événement ou du programme.